



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

S²LO

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230706-06_07_2023_10-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 juillet 2023

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **six juillet** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO (présent de 18h35 à 19h04, à partir de 19h11), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Emmanuel PONTILLO (absent de 18h30 à 18h35, puis de 19h04 à 19h11), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

06/07/2023/10

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	33

Objet : Groupement de commandes en vue de la passation du marché public relatif à la vérification périodique, la fourniture et la pose des équipements de sécurité incendie

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Plusieurs communes ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commandes relatif au marché public ayant pour objet la vérification périodique, la fourniture et la pose des équipements de sécurité incendie.

Conformément aux articles L. 2131-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales, ainsi que des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, il est rappelé l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de prestations.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les communes de CESSEY-SUR-TILLE, ECHIGEY, IZEURE et THOREY-EN-PLAINE s'unissent pour constituer un groupement de commandes pour la recherche de prestataires pour la vérification périodique, la fourniture et la pose des équipements de sécurité incendie.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le marché est composé de trois lots. Les membres du groupement à un ou plusieurs lots. En conséquence, le groupement de commandes est constitué de la façon suivante :

Lot 1 – Vérification annuelle des extincteurs

ECHIGEY, IZEURE, THOREY-EN-PLAINE, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Lot 2 – Vérification des autres équipements incendie (Alarmes incendie, BAES, système de désenfumage) et SAV

CESSEY-SUR-TILLE, IZEURE, THOREY-EN-PLAINE, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Lot 3 – Fourniture et pose d'extincteurs

ECHIGEY, IZEURE, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est proposé de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, dans le cadre d'une convention (jointe en annexe), qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour la recherche de prestataires pour la vérification périodique, la fourniture et la pose des équipements de sécurité incendie, dont la composition est décrite ci-dessus,
- **APPROUVE** la proposition de coordination dudit groupement de commandes par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes pour la recherche de prestataires pour la vérification périodique, la fourniture et la pose des équipements de sécurité incendie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 07 juillet 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER